



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Grand-Est**

BAR LE DUC, le 14 mars 2025

Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle et de Meuse
Division de Bar-le-Duc

Le Directeur Régional

à

Nos réf. : CM-SV/108-2025

Affaire suivie par : Sandra VANHOUCHE
bid.ud54-55.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03.55.00.18.86

Direction Départementale des
Territoires de la Meuse
Service Urbanisme
14 Rue Antoine Durenne
Parc Bradfer – BP 10501
55 012 BAR LE DUC CEDEX

Madame Sylvie GEORGES

Objet : Avis sur Permis de construire – PC 055 120 24 00002

V/Réf : Votre transmission par courriel en date du 7 mars 2025

Par transmission référencée ci-dessus, vous sollicitez l'avis de l'inspection des installations classées de la DREAL Grand-Est sur une demande de permis de construire présentée par Monsieur Stéphane MICHAUT pour le compte de la SAS TENSOL 20.

Cette demande porte sur l'implantation d'une centrale solaire agrivoltaïque sur le territoire de la commune de combles-en-Barrois (55 000).

S'agissant de l'aspect ICPE, je vous informe que ce permis de construire ne prévoit pas d'activité entrant dans le champ de la nomenclature liée aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

En définitive, l'inspection des installations classées de la DREAL Grand-Est n'émet pas d'observation à l'encontre de cette demande de permis de construire présentée par Monsieur Stéphane MICHAUT pour le compte de la SAS TENSOL 20.

Pour le Directeur Régional,
Le Chef de la Division de Bar-le-Duc



Patrice DUMET

